

Margaret A. BANKS, *Using a Law Library*, 3<sup>rd</sup> ed., Toronto, The Carswell Co., 1980, pp. ix, 212. \$10.95.

Edward G. Hudon

Volume 21, numéro 2, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042395ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042395ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hudon, E. G. (1980). Compte rendu de [Margaret A. BANKS, *Using a Law Library*, 3<sup>rd</sup> ed., Toronto, The Carswell Co., 1980, pp. ix, 212. \$10.95.] *Les Cahiers de droit*, 21 (2), 486–487. <https://doi.org/10.7202/042395ar>

passionnant, l'apport et la nouveauté sont très inégaux suivant les articles.

L'étude sur l'évolution des tendances de la criminologie est intéressante non seulement au plan de la rétrospective, mais surtout parce que l'auteur dégage et souligne la modification fondamentale de cette branche de la criminologie et ses causes.

Il en est de même de celle qui est consacrée aux réactions à la victimisation et ses conséquences (ou séquelles), sans doute l'apport le plus enrichissant à la victimologie, avec l'étude d'une facette nouvelle et inabordable jusque-là.

Le principal intérêt de l'article sur le dédommagement des victimes consiste dans la révélation par comparaison des chiffres du système permettant la meilleure indemnisation; le reste, quoique constituant une étude valable des différentes législations sur l'indemnisation des victimes, n'apporte rien à la victimologie même.

Les deux autres articles, bien qu'intéressants par leur sujet, n'apportent rien de nouveau et ne présentent pas tellement d'éléments plus riches que ceux que l'on peut retrouver dans la presse féminine ordinaire.

Tous cependant confirment et illustrent concrètement la nouvelle tendance de la victimologie dégagée par Ezzat Fattah dans le premier article de la revue.

Dans l'ensemble — à quelques exceptions — ce numéro de la revue semble s'adresser plus à ceux qui s'intéressent à la criminologie à titre personnel qu'aux spécialistes.

M.D. CASTELLI

Margaret A. BANKS, *Using a Law Library*, 3<sup>rd</sup> ed., Toronto, The Carswell Co., 1980, pp. ix, 212. \$10.95.

Encore une fois, Margaret Banks a écrit un livre qui sera extrêmement utile aux avocats

et aux étudiants en droit. La troisième édition de *Using a Law Library* met à jour la dernière édition publiée il y a six ans. Mais au-delà de la mise à jour, sont venus s'ajouter de nouveaux éléments, notamment un chapitre (ch. 5) sur la documentation automatique. Il ne couvre que vingt et une pages, mais contient bien plus qu'une simple explication de cette forme nouvelle de recherche. Madame Banks y fait un résumé des systèmes les plus importants qui existent aux États-Unis et de tous les systèmes qu'on trouve au Canada. Elle y explique chacune de leurs particularités et comment s'y prendre pour faire ce genre de recherche. Comme ailleurs dans son volume, ses explications comprennent beaucoup d'exemples.

Les quatre premiers chapitres du volume sont plus traditionnels. Le premier est consacré aux recueils de jurisprudence — les *Law Reports* — anglais aussi bien que canadiens. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une simple énumération, mais d'une analyse de chacun des recueils mentionnés, et ils sont tous là. Ce chapitre couvre même la Province de Québec, fait remarquable pour un volume destiné aux étudiants et aux avocats des provinces de la *common law*. On y trouve aussi des recueils de jurisprudence spécialisés tels que la *Canadian Bankruptcy Reports*, le *Canadian Labour Law Reports*, etc., et des recueils à feuilles mobiles.

Le deuxième chapitre traite des statuts. Il se divise en deux parties, couvrant les statuts anglais, la deuxième les statuts canadiens, province par province et recueil par recueil. En ce qui a trait aux statuts anglais, on retrouve les *Halsbury's Statutes of England*, le *Current Law Statute Citor*, et autres ouvrages semblables; pour les statuts canadiens, l'ouvrage couvre les *Statuts révisés du Canada* et les statuts révisés de chaque province. Les index et les *citors* y sont mentionnés et expliqués, aussi bien que le nouveau *Rapport législatif canadien*. On souligne aussi l'importance de la *Gazette du Canada*, de la *Gazette officielle du Québec* et des autres provinces

où les proclamations et les règlements sont publiés avant d'être compilés sous forme de recueils (*Consolidated* ou *Revised Regulations*, selon le cas). Rien ne manque dans ce chapitre d'une quarantaine de pages, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial.

Dans le troisième chapitre, madame Banks examine les encyclopédies de droit et les *digests*, soit les outils que les avocats et les étudiants ont à leur disposition : *English and Empire Digest*, *Canadian Abridgment*, *Canadian Encyclopedic Digest*, *Canadian Current Law* et autres. Elle nous explique non seulement la nature de ces documents, mais aussi la manière de les utiliser. Encore une fois, l'auteur nous donne des exemples (photocopies de pages) de ces instruments de recherche afin d'expliquer comment on peut trouver une solution à divers problèmes de droit.

Le quatrième chapitre présente les ouvrages de référence, les traités et les revues de droit. On y trouve les principaux dictionnaires juridiques, anglais et américains, ainsi que le dictionnaire juridique canadien (*Canadian Law Dictionary*). Les quelques pages consacrées aux revues de droit indiquent l'importance de cette source secondaire et nous présentent les index de ces revues (*Index to Legal Periodicals*, *Index to Canadian Legal Periodical Literature*, *Index to Periodical Articles Related to Law*, etc.). Madame Banks explique non seulement le contenu de chaque index mentionné, mais elle explique aussi, ici encore, comment s'en servir.

Quoique la troisième édition de *Using a Law Library* ne comporte que deux cent douze pages, c'est une véritable petite encyclopédie d'information. On regrette cependant que dans les lectures supplémentaires suggérées en appendice, madame Banks n'ait pas renvoyé, en ce qui a trait à la recherche en droit québécois, aux ouvrages suivants :

Denis LEMAY, *Méthode de recherche en droit québécois et canadien* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1974);

Ernest CAPARROS et Jean GOULET, *La documentation juridique, références et abréviations* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1973).

Ce petit volume comporte un excellent index et se lit très facilement. Comme les autres éditions de cet ouvrage, celle-ci est un instrument de travail indispensable pour tout avocat aussi bien que pour tout étudiant en droit. Qui plus est, ce volume devrait figurer sur les rayons de toute bibliothèque où l'on trouve des volumes de droit canadien.

Edward G. HUDON

**La présentation de la preuve et la sauvegarde des libertés individuelles**, 3 colloque du Département des droits de l'homme — Université Catholique de Louvain — Centre d'Études européennes, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1977, 241 pp.

Cet ouvrage présente les actes du 3<sup>e</sup> colloque organisé par le département des Droits de l'homme du Centre d'Études Européennes de Louvain. Le sujet est d'un intérêt évident puisqu'il a trait à la difficile conciliation de « l'exigence légitime d'éclairer la justice en quête de vérité et (de) la nécessité tout aussi légitime du respect des droits et des libertés de l'individu » (Monsieur Cerexhe, page 6). La plus grande partie de l'ouvrage est constituée des communications présentées à ce colloque par des noms prestigieux. Au nombre de cinq on peut très nettement les diviser en deux groupes distincts par leur objet.

Les premières ont trait au droit interne de la preuve en matière répressive en vigueur dans les pays des participants. Monsieur G. Levasseur, professeur à l'Université de Paris, a présenté l'état du droit français; monsieur R. Screvens, conseiller à la cour de cassation et professeur aux universités libres de Bruxelles, celui du droit belge; monsieur A. Lamer, juge à la Cour Supérieure du Québec, président de